

Présentation Entité Social

Sommaire

1	MISSION ET TÂCHES	2
2	ORGANISATION	2
3	ORGANIGRAMME	3
4	TROIS MÉTIERS ET DIVERSES PRISES EN CHARGE	3
5	PRÉSENCE SOCIALE PAR SITE	7
5.1	Sainte-Croix	7
5.2	Crissier	7
5.3	MNA / Lausanne	7
5.4	Chablais / Lausanne	7
5.5	Leysin	7
5.6	Bex	7
5.7	Vennes / Lausanne	8
5.8	Vevey	8
5.9	Structure de jour des Boveresses / Lausanne	8
5.10	Abri PC de Nyon	8
5.11	Structure de jour / Nyon	8
5.12	Antenne de Lausanne	8
5.13	Antenne de Clarens	8
5.14	Antenne d'Yverdon	8

1 MISSION ET TÂCHES

OBJECTIF EVAM

La mission de l'entité Social est de fournir un soutien individualisé ou en groupe aux migrants en tenant compte de quatre objectifs :

- L'information, orientation
- L'assistance à l'intégration en lien avec l'entité Intégration et Développement
- La responsabilisation
- L'autonomisation

Elle prodigue notamment de l'aide et des conseils pour la résolution de problèmes particuliers, soutient les démarches auprès d'organismes officiels et oriente vers des partenaires compétents. L'entité décide également de l'octroi de prestations financières supplémentaires.

2 ORGANISATION

L'entité Social est rattachée à l'unité Encadrement. Elle emploie 43 collaborateurs répartis sur 13 différents sites. Elle comprend 3 métiers différents : les assistants sociaux (28 personnes) ; les éducateurs (9 personnes) et les animateurs (6 personnes).

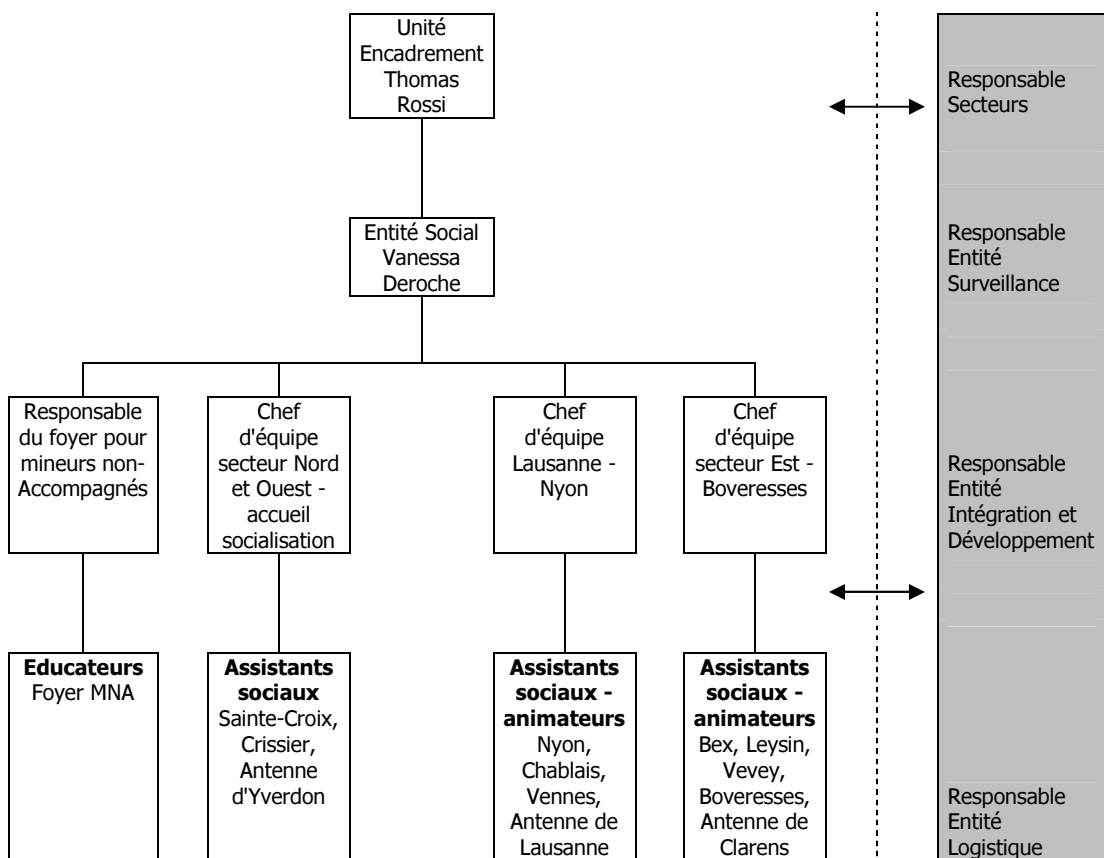
Les assistants sociaux sont répartis selon les différentes phases et types de prise en charge :

- foyer d'accueil-socialisation
- phase séjour
- foyer d'aide d'urgence
- subsidiarité

Les éducateurs travaillent au sein du foyer pour mineurs non-accompagnés de Lausanne et les animateurs dans les structures de jour mises à disposition des bénéficiaires logeant en abri de protection civile.

Chaque collaborateur dépend d'un chef d'équipe ou responsable de foyer, lui-même rattaché au responsable d'entité.

3 ORGANIGRAMME



4 TROIS MÉTIERS ET DIVERSES PRISES EN CHARGE

Assistant social

En accueil socialisation

La phase accueil-socialisation a comme objectif de donner aux bénéficiaires, au travers d'un cadre structuré et structurant, les outils pour atteindre une certaine autonomie sociale.

Il s'agit dans un premier temps de permettre aux bénéficiaires de participer activement à la vie du foyer, de s'adapter à leur nouvel environnement afin de pouvoir ensuite s'ouvrir sur un projet de formation ou de recherche d'emploi en vue d'acquies une autonomie sociale et financière.

Cela se décline en plusieurs étapes : à l'arrivée, un entretien d'accueil qui, à l'aide d'un traducteur, permet d'aborder les droits et devoirs des bénéficiaires de l'aide sociale, le fonctionnement du site et les partenaires principaux interagissant. Cet entretien permet également de procéder aux inscriptions aux cours de français qui sont obligatoires pour les non francophones.

Il y a ensuite trois bilans d'évaluation qui permettent d'apprécier l'adaptation sociale de chacun et ses compétences.

Les assistants sociaux donnent également des modules d'information en groupe afin de familiariser les bénéficiaires avec, par exemple, les us et coutumes du pays d'accueil, le réseau des institutions, la procédure d'asile, l'assistance financière, les mesures d'intégration, l'aide au retour.

La caractéristique de cette phase est que l'entier des prestations est fourni sur le site où la présence est garantie 24h sur 24 entre les équipes de jour et de nuit. Cela implique que les assistants sociaux participent activement au fonctionnement du foyer et travaillent en collaboration étroite avec les autres corps de métiers tels que les professeurs de français, les intendants, les surveillants ou les infirmiers du centre. Pour assurer le bon fonctionnement du site, les assistants sociaux proposent également des animations et participent aux assemblées de maison.

En séjour

La phase séjour, en principe après 6 mois en phase accueil-socialisation, se base sur le principe de l'autonomie sociale acquise lors de la phase précédente. Les prestations d'encadrement sont délivrées de manière centralisée depuis une des trois antennes du canton, sur demande ou dans le cadre d'un suivi spécifique d'une situation donnée, que le bénéficiaire loge en appartement ou en foyer de séjour.

Elles se caractérisent par du travail d'orientation, une collaboration renforcée avec le réseau social, une orientation de type plus administrative ainsi que des visites à domicile ponctuelles pour les situations détectées comme potentiellement à risque.

L'accompagnement valorise les compétences du bénéficiaire et son autonomie au travers d'entretiens individuels ciblés sur une problématique, de réunions de réseaux ou de modules d'informations pour ceux qui ne les auraient pas suivis en accueil-socialisation ou qui auraient besoin d'un rappel. Il s'agit d'un travail d'accompagnement à l'intégration en étroite collaboration avec l'entité Intégration et Développement.

A l'aide d'urgence

A l'aide d'urgence, l'assistant social, en plus de participer au bon fonctionnement du site en collaboration avec les autres métiers, travaille avec trois types d'entretiens :

- L'entretien d'arrivée qui, comme en phase accueil-socialisation, explique les droits et devoirs des bénéficiaires de l'aide d'urgence, le fonctionnement du site et les partenaires principaux interagissant.

- L'entretien motivationnel, qui se déroule dans les deux semaines suivant l'arrivée sur le site et qui permet d'apporter au bénéficiaire les informations concernant son statut et ses conséquences. Il a pour but d'essayer d'enclencher la procédure de réflexion chez le bénéficiaire en lui explicitant clairement les effets de son statut au niveau légal et administratif dans le but de l'amener à imaginer la construction d'un autre projet réalisable en prenant en compte ses atouts et compétences. Cet entretien permet aussi de faire un bilan de l'état de santé global de la personne dans une optique de prévention et d'orienter la personne vers des structures spécialisées le cas échéant.
- L'entretien semestriel qui permet de faire un point de situation avec le client et de continuer ou de ré-initier le travail de réflexion. Il permet également de voir régulièrement tous les habitants du site.

Le travail à l'aide d'urgence diffère grandement selon les populations prises en charge et les sites où elles sont hébergées, selon qu'il s'agit de célibataires ou de familles, et selon que les prestations d'assistance auxquels ont droit les bénéficiaires sont remises en nature ou sous forme financière. Par ailleurs, il arrive souvent que la durée de séjour à l'aide d'urgence pèse également la santé psychique des personnes.

Le travail social à l'aide d'urgence est un travail lié au deuil. Il s'agit d'accompagner la personne dans ce processus et de l'amener à imaginer d'autres projets de vie ailleurs. C'est un travail sur le long terme mais qui doit, paradoxalement, être pratiqué ici et maintenant en raison de la précarité du statut.

Subsidiarité

L'assistant social subsidiarité est l'expert en assurances sociales. Il est celui auquel les assistants sociaux peuvent faire appel pour toute question relative à la subsidiarité. Il accompagne par ailleurs certains bénéficiaires lors de situations complexes et conseille sur les marches à suivre afin de pouvoir faire valoir ses droits en la matière.

Educateur

L'EVAM a créé en 2006 un foyer spécifiquement dédié aux mineurs non-accompagnés. Les jeunes migrants vivant dans cette structure sont encadrés par des éducateurs qui, en étroite collaboration avec l'Office du tuteur général, leur offrent un cadre de vie sécurisant et favorisent leur autonomie et adaptation sociale au travers d'une prise en charge quotidienne.

Elle s'organise en deux axes : individuelle et collective.

La prise en charge individuelle est assez similaire au travail d'un assistant social. Elle débute par un entretien d'arrivée fixant le cadre et les règles de vie au foyer, qui sont ensuite repris lors d'entretiens individuels informatifs ou d'accompagnement. Des bilans réguliers sont également effectués, qui permettent de travailler sur un projet personnel et ainsi d'accompagner le jeune dans sa progression. Par contre, comme il s'agit de mineurs, une attention toute particulière est donnée au respect des règles telles que les heures de rentrée et le suivi scolaire.

Pour ce qui est du collectif, il s'agit notamment de l'organisation de la vie quotidienne du foyer au travers de moments-clefs tels que le lever, les repas, l'aide aux devoirs ou les activités scolaires.

Mais d'autres tâches telles que les nettoyages, l'entretien et le respect des locaux sont autant de moments de partage et d'apprentissage indispensables pour une future vie en appartement. Les éducateurs animent des séances d'information ainsi que des assemblées de maison permettant de reprendre certains points du règlement, d'annoncer les nouveautés et de donner la parole aux jeunes sur la gestion du foyer.

Les éducateurs ont par ailleurs à leur disposition un outil de motivation fort que sont les animations. Elles sont utilisées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, avec comme point culminant le camp d'été.

En complément des éducateurs, des médiateurs en programme d'occupation sont chargés de participer au soutien scolaire, à la sensibilisation au français et aux repas du foyer.

Animateur

Le métier d'animateur est un métier relativement nouveau à l'EVAM. En effet, lors de l'ouverture en 2009 d'une structure de type abri de protection civile, l'exiguïté de ce type d'hébergement a amené l'établissement à mettre en place une structure de jour.

Cette structure propose des animations et un encadrement dans un lieu chaleureux et ouvert.

Les animateurs garantissent l'ouverture de ce site 7 jours sur 7 et y organisent des animations, des activités en collaboration avec des bénévoles, assurent la transmission d'informations ludiques et préventives et entretiennent le matériel mis à disposition.

Début 2011, une nouvelle structure de ce type a été mise en place à Lausanne en lien avec l'abri de Coteau-Fleuri, et une nouvelle équipe d'animateurs a été engagée. La particularité de ce nouveau site est la gestion des repas et des bénéficiaires en programmes d'activité, qui incombe également aux animateurs.

En conclusion

Le travail social consiste à accompagner et soutenir le bénéficiaire sans le rendre dépendant de nos prestations. Le but est son autonomie, sinon financière, du moins sociale par des prestations de qualité. Cela se traduit par :

- des entretiens individuels d'aide et de médiation
- des informations données aux bénéficiaires sur leurs droits et devoirs
- du soutien lors de démarches spécifiques de conseil, d'orientation et le cas échéant la participation à des entretiens de réseau
- la communication des informations utiles à l'ensemble des intervenants
- l'analyse de la situation financière et des propositions de solutions (prestations supplémentaires, demandes de fonds)
- le soutien lors de l'application du principe de subsidiarité
- des visites à domicile ou la participation à la gestion du site d'hébergement

- la mise en place et gestion d'animations
- le suivi des participants à des programmes d'activité.

De manière générale, tous les intervenants sociaux exceptés les animateurs évaluent et préavisent des demandes de prestation supplémentaire, rédigent des demandes de fonds et tiennent à jour leurs démarches au travers d'un journal individualisé.

Les bénéficiaires peuvent également en tout temps demander un entretien individuel pour obtenir des informations complémentaires ou un soutien spécifique, tout comme les intervenants sociaux peuvent convoquer les bénéficiaires pour des recadrages et proposer des avertissements et sanctions au responsable de secteur ou de site en cas de non-respect du règlement.

5 PRÉSENCE SOCIALE PAR SITE

5.1 Sainte-Croix

Le foyer de Sainte-Croix, Rue de l'Industrie 11, a une capacité de 120 personnes. La population admise est en phase d'accueil-socialisation. Trois assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

5.2 Crissier

Le foyer de Crissier, Chemin Charmeur 8, 10 et 12, a une capacité de 308 personnes. La population admise est en phase d'accueil-socialisation. Six assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

5.3 MNA / Lausanne

Le foyer des MNA, Avenue du Chablais 49, a une capacité de 42 personnes. La population admise est composée de mineurs non-accompagnés. Huit éducateurs assurent une présence du lundi au samedi de 6h30 à 21h30.

5.4 Chablais / Lausanne

Le foyer du Chablais, Avenue du Chablais 49, a une capacité de 43 personnes. La population admise est mixte (phase de séjour et aide d'urgence). Les prestations sociales sont délivrées à l'antenne de Lausanne à Renens.

5.5 Leysin

Le foyer de Leysin, à Sainte-Agnès, a une capacité de 85 personnes. La population admise est mixte (phase de séjour et aide d'urgence). Un assistant social assure une présence deux jours par semaine durant les heures de bureau uniquement pour l'aide d'urgence. Les autres résidents du foyer se rendent à l'antenne de Clarens pour rencontrer leur assistant social.

5.6 Bex

Le foyer de Bex, Chemin de l'Ecluse 3, a une capacité de 165 personnes. La population admise est mixte (phase de séjour et aide d'urgence). Un assistant social assure une présence deux jours et demi par semaine durant les heures de bureau uniquement pour l'aide d'urgence. Les autres résidents du foyer se rendent à l'antenne de Clarens pour rencontrer leur assistant social.

5.7 Vennes / Lausanne

Le foyer de Vennes, Avenue de Valmont 32, a une capacité de 85 personnes. La population admise est à l'aide d'urgence sous forme de prestation en nature. Les prestations sociales sont délivrées à la structure de jour des Boveresses.

5.8 Vevey

Le foyer de Vevey, Avenue du Général-Guisan 62, a une capacité de 65 personnes. La population admise est à l'aide d'urgence sous forme de prestation en nature. Un assistant social assure une présence trois jours par semaine durant les heures de bureau.

5.9 Structure de jour des Boveresses / Lausanne

La structure de jour accueille la population vivant à l'abri de protection civile de Coteau-Fleuri (50 personnes) ainsi que la population de Vennes. Trois animateurs s'y relaient 7 jours sur 7. Trois assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

5.10 Abri PC de Nyon

Le foyer de Nyon, Chemin de la Fontaine 1, a une capacité de 80 personnes. La population admise est composée de requérants d'asile « cas Dublin ». Un assistant social assure une présence du lundi au vendredi tous les matins. La présence de l'après-midi est assurée à la structure de jour.

5.11 Structure de jour / Nyon

La structure de jour accueille la population vivant à l'abri de protection civile de Nyon. Trois animateurs s'y relaient 7 jours sur 7. Un assistant social assure une présence les après-midi du lundi au vendredi.

5.12 Antenne de Lausanne

L'antenne de Lausanne accueille tous les bénéficiaires logeant sur le Secteur Lausanne. Sept assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

5.13 Antenne de Clarens

L'antenne de Clarens accueille tous les bénéficiaires logeant sur le Secteur Est. Trois assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.

5.14 Antenne d'Yverdon

L'antenne d'Yverdon accueille tous les bénéficiaires logeant sur le Secteur Nord et Ouest. Deux assistants sociaux assurent une présence du lundi au vendredi durant les heures de bureau.